

Mairie de CARLIPA
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2017

Présents : MM. SERRANO - PENNAVAYRE - ARNAUD - GUYONNET et OLIVIER -
Mmes ARIBAUD - BAUDA - OLIVIER et ROUQUET

Absents excusés : Mme CARPENTIER – M DESPLAS

TRAVAUX TROTTOIR ROUTE DE VILLESPIY

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un trottoir en bordure de la RD 126, route de Villespiy. Il précise qu'il convient de faire appel à un cabinet d'études pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il propose le bureau d'études CETUR LR d'Alairac pour un montant de 8.5 % du montant HT des travaux. Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'études CETUR LR.

PROLONGATION DES CONTRATS DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la préparation de la future gestion du service public d'Eau Potable et du service public d'Assainissement ne peut être achevée à la date du 12/06/2017.

Il convient donc, pour assurer la continuité du service public, de prolonger la durée des 2 contrats de 6 mois, portant ainsi leur échéance au 12/12/2017.

Approbation du conseil municipal sur cette prolongation de contrats.

PLU : DÉBAT AUTOUR DU PADD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26/05/2011 prescrivant l'élaboration du PLU, Plan Local d'Urbanisme, en remplacement du Plan d'Occupation des Sols. Il rappelle également que la commune a dû réaliser une étude environnementale eu égard aux zones naturelles.

C'est ainsi notamment que l'article L 123-1 du code de l'urbanisme stipule que les PLU « comportent un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal. Les modalités de débat sont les suivantes : l'article L 123-9 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales à la lumière notamment des explications fournies par le cabinet SOLIHA, chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration de son nouveau document d'urbanisme.

Le Maire commente le document distribué aux conseillers et projette un exposé sur le travail réalisé servant de support au PADD.

Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT RUE DE L'OLIVIER

Le conseil municipal autorise le Maire à approuver l'arrêté d'alignement relatif aux parcelles cadastrées A664-665-667 et 798 situées rue de l'olivier.

CIMETIÈRE

Débat des élus autour de la mise en place d'un règlement du cimetière, notamment sur une proposition de vente de concessions de plusieurs dimensions.

VALIDATION DEVIS TRAVAUX

- Accessibilité – mise aux normes : 3 693.08 € TTC / Entreprise C. CHAUVET
- Fauchage, débroussaillage : 1 919.76 € HT – 2 303.71 € TTC / SAS MASOT
- Réfection chemins communaux : 3 825 € HT – 4 590 € TTC / Entreprise CAZAL

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rappel des dossiers d'investissement déposés. Encore en attente de décisions d'attribution de subventions. Les élus décident de faire procéder aux travaux de réfection de l'église.

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE BRAM

A compter de 2017, la commune de Bram sollicite les communes du secteur de la psychologue scolaire du secteur de Bram (19 communes) pour la participation aux frais de fonctionnement de celle-ci. Cette participation est limitée aux frais de fournitures et matériaux destinés aux missions de la psychologue scolaire, estimés à 2 000 € pour 2017. Les frais seront répartis entre les communes en fonction du nombre d'élèves scolarisés. Ainsi la commune devra verser la somme de 26 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la mairie de Bram.

EXTENSION ÉLECTRIQUE RUE DE LA FONTAINE

L'extension électrique rue de la fontaine est à prévoir prochainement afin d'alimenter 2 nouvelles parcelles.

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

- * 19/04 – Réception travaux route de Bram
- * 20/04 – Commission Cadre de Vie
- * 27/04 – PLU / PADD
- * 19/05 – Expertise bâtiment boulangerie

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTITUTIONS EXTRACOMMUNALES

- * 10/04 – PETR / Pays Lauragais
- * 10/04 – CCPLM / Conseil Communautaire
- * 18/04 – Pays Lauragais / Commission Culture
- * 20/04 – PETR
- * 27/04 – CCPLM / Cogite
- * 02/05 – Pays Lauragais / Commission Culture
- * 03/05 – Pays Lauragais / GAL
- * 09/05 – SYADEN
- * 18/05 – CCPLM / Rencontre médiathèques
- * 23/05 – SGEPI / Rencontre délégués de parents d'élèves
- * 23/05 – CCPLM / Commission Voirie
- * 30/05 – CCPLM / Cogite
- * 31/05 – PETR / Commission Culture

- Séance levée à 23h20 -

Vu pour être affiché le 2 juin 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,
Serge SERRANO

